



## Syndicat CGT du Conseil départemental 44

3 Quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

Bureaux : Immeuble Germaine TILLION

26 Bd Victor Hugo – 44200 Nantes

Tel : 02 51 17 23 96 – Mail : [syndicat.cgt@loire-atlantique.fr](mailto:syndicat.cgt@loire-atlantique.fr)

Site Internet : [cd44.reference-syndicale.fr](http://cd44.reference-syndicale.fr)



Monsieur Philippe GROSVALET

Président du Département

De la Loire Atlantique

Lundi 15 Janvier 2018

Monsieur Le Président,

Par courrier, les Agents du Conseil Départemental retraité(e)s ont reçu une invitation à la soirée des agents le vendredi 12 janvier 2018. Ils reçoivent aussi le bimestriel d'information interne du département. À ce titre, le collectif retraité(e)s CGT comprend que les agents retraité(e)s font toujours partie de l'effectif départemental. C'est ainsi que nous le concevons aussi, puisque nous continuons à percevoir notre traitement de manière différée (cotisations sociales).

Ambroise CROISAT, Ministre des travailleurs, déclarait à la commission consultative du gouvernement provisoire d'Alger autour du Général De Gaulle : « **Il faut en finir avec les souffrances et l'exclusion. Dans une France libérée, nous libèrerons les Français des angoisses du lendemain** ». C'est de ce vaste travail, muri par l'apport du Conseil National de la Résistance, que va aboutir l'ordonnance d'octobre 1945, instituant la Sécurité sociale. Deux années de travail ont été nécessaires pour bâtir ce système.

Afin d'en finir avec les angoisses du lendemain, le Collectif CGT des agents retraité(e)s de la collectivité vous formulent leurs vœux suivant :

Au niveau de la Collectivité, nous souhaitons :

- ✓ Que la politique du Département soit menée pour que nous ne souffrions plus et que nous vivions simplement sans les angoisses du lendemain,
- ✓ Que les agents retraité(e)s de la collectivité aient accès aux prestations du Comité des Œuvres Sociales (COS), étant donnée la diminution importante de leurs ressources, la fin de toutes les prestations sociales du département, le plafond très élevé des barèmes ouvrant droit aux prestations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).
- ✓ La mise en œuvre d'un véritable suivi post professionnel aux agents ayant été aux contacts des substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques

Au niveau National, nous souhaitons :

- ✓ Que notre salaire différé ne soit pas grevé par la CSG,
- ✓ Garantir la possibilité d'un départ en retraite à 60 ans (la décision étant à l'initiative de l'agent),
- ✓ Pour les agents exposés à des facteurs de pénibilité, garantir la possibilité d'un départ anticipé en retraite à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition,
- ✓ Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et élever le minimum de pension au niveau du Smic,
- ✓ Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non les prix
- ✓ Reconnaître la pénibilité par une politique de prévention et de réparation : amélioration des fins de carrières (par exemple temps partiel).
- ✓ Une politique volontariste d'égalité salariale femmes/ hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.
- ✓ Consolider la répartition solidaire à prestation définie : il faut faire de l'EMPLOI une priorité
- ✓ Assurer l'égalité et la justice avec un SOCLE commun de garanties pour tous
- ✓ Répondre au défi démographique : l'allongement de la vie doit rester un PROGRÈS
- ✓ COORDONNER l'ensemble du système et assurer la solidarité en réintroduisant la démocratie indispensable à la transparence et à la défense commune de notre Sécurité Sociale : nous proposons la création d'une « maison commune » de l'ensemble des régimes de retraite.

Nous vous remercions de votre attention, et comptant sur votre compréhension et votre soutien dans l'aboutissement de nos justes revendications.

Dans l'attente d'une rencontre, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Collectif Retraités CGT de la Collectivité de la Loire Atlantique.

Philippe RAITIERE

Copie à :

M. PERINET Directeur général des services

Mme la présidente du COS

Elus CGT au COS